



# FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE - MODULE COMPLEMENTAIRE HAUTE TENSION H1, H1V, H2, H2V, HC

4UTE3-COMP

« Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent. L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. »

## Objectifs

Personnel formé et habilité pour exécuter des travaux électriques du domaine HTA, en appliquant les règles de sécurité pour éviter les dangers dus à l'électricité.

### Public Visé

Personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations électriques du domaine HTA.

### Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel

1 Jour

### Pré Requis

Avoir suivi une habilitation de niveau électricien en Basse Tension. Avoir de très bonnes connaissances en électricité ou une bonne expérience professionnelle. Connaître notamment, les grandeurs électriques, les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects, savoir identifier les équipements électriques dans leur environnement, savoir lire un schéma électrique et reconnaître le matériel à partir des symboles.

## Parcours pédagogique

### Partie complémentaire Haute Tension

#### Consigner en HT

- Analyser les risques
- Rédaction de la fiche de manoeuvre
- Réaliser la consignation
  - Comment condamner
  - Identifier
  - Vérifier l'absence de tension
  - Poser les mises à terre et en court-circuit
- Rédaction de l'attestation de consignation
- Rédaction de l'autorisation de travail

#### Travail hors tension en HT

- Analyser les risques inhérents à l'opération
- Délimiter la zone de travail

#### Travailler au voisinage HT

- Rédiger un I.P.S
- Baliser et délimiter la zone de travail



## Objectifs pédagogiques

---

- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la Norme C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

## Méthodes et moyens pédagogiques

Support pédagogique illustré de schémas et de photos, vidéos, Exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise. Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à l'évaluation. Remise d'un livret de prescriptions de sécurité.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis (savoirs et savoir-faire à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique).

## Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

## Effectif

De 3 à 10 Personnes